



AVIS PUBLIC

REPORT DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 3 DÉCEMBRE 2020

En raison de la pandémie de COVID-19, la vente pour défaut de paiement de taxes 2020 devant se tenir le 3 décembre 2020 est reportée à une date ultérieure.

Conformément aux directives reçues par le Gouvernement du Québec et en raison de la pandémie de COVID-19, la MRC des Collines-de-l'Outaouais se voit dans l'obligation de reporter la vente pour défaut de paiement de taxes municipales et/ou scolaires, qui devait avoir lieu le 3 décembre 2020.

La vente aura lieu à la fin de l'état d'urgence sanitaire. Un avis sera publié par la MRC et la vente ne pourra pas avoir lieu avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant cet avis. Puisqu'il est impossible de déterminer la fin de l'urgence sanitaire, il est impossible de fixer la date de la vente pour taxes pour l'instant. Ainsi, d'autres informations seront diffusées en temps en lieu.

Cantley, le 25 novembre 2020

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier